



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 avril 2026

N° 2026.00020

OBJET : Désignation des représentants au Conseil d'administration du Collège Joséphine BAKER

DELIBERATION APPROUVEE PAR	28 Voix pour	0 Voix contre	A l'unanimité
	6 Abstentions	0 Non-participation au vote	

L'An deux mille vingt-six le 9 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Yann DUBOSC.

Présents :

M. Yann DUBOSC, Mme Régine BORIES, M. Marc NOUGAYROL, Mme Bernadette COLIN, M. Baptiste FABRY, Mme Claire MARCELIN, M. Edouard LEROY, M. Zavier ELOUNDOU, Mme Nhu TRAN MINH, M. Mouttabi VIN, M. Hervé GAUGUE, M. William PETERS, Mme Julie KASSEL, M. Gil FERNANDES, Mme Pierrette LEFEBVRE, M. The Vinh VO, Mme Marion COMBES, M. Luc- Noël LARCHER, Mme Sandrine FERNANDES, M. Huy LE, Mme Patricia IPARRAGUIRRE, M. Julien HODY, Mme Béatrice BIJARD, Mme Pnina MOKRI, M. Fabrice MANNI, Mme Martine DUVERNOIS, M. Farid CHAOUI, M. David LE ROUX, Mme Christelle ROSSI, M. Olivier PORTE, Mme Fatima MUANZA, Mme Valéry MICHAUX

Absentes et représentées :

- Mme Micheline THIBAUT donne pouvoir à M. William PETERS
- Mme Sylvie TORRAO donne pouvoir à M. Edouard LEROY

Absente et excusée : Mme Christine PONCELET

Secrétaire : Mme Régine BORIES

Les membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 35.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21 ;

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 421-14 à R. 421-19 ;

CONSIDERANT que le Collège Joséphine BAKER compte moins de 600 élèves ;

CONSIDERANT les candidatures :

Le groupe « VIVRE BUSSY » présente les candidatures de :

- **Titulaire** : Edouard LEROY
- **Suppléant** : Micheline THIBAUT

Les autres groupes n'ont présenté aucun candidat.

LE CONSEIL,

VU l'exposé ;

Après avoir voté,

DECIDE :

Article 1 : de **DESIGNER** comme représentant titulaire de la Commune au sein du Conseil d'administration du collège Joséphine BAKER :

- Edouard LEROY

Article 2 : de **DESIGNER** comme représentant suppléant de la Commune au sein du Conseil d'administration du collège Joséphine BAKER :

- Micheline THIBAUT

Article 3 : de **DONNER** pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire,

Yann DUBOSC



REÇU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-077-217700582-20260409-D0020260002010